



Enseignement secondaire	
Classe de Ile	
Instruction civique	2CAL (2e classique A, latin)

**Nombre de leçons:** 1.0

**Nombre minimal de devoirs:** 1 devoir en classe

**Langue véhiculaire:** Français

Le cours d'Instruction civique s'adresse aux élèves de la seule classe de Ile de l'enseignement secondaire, année au cours de laquelle la majorité d'entre eux entrent dans l'âge adulte. En démocratie devenir adulte, c'est devenir un citoyen à part entière.

L'Instruction civique vise à donner aux élèves un aperçu du fonctionnement des institutions politiques luxembourgeoises et européennes (information du citoyen); à expliquer de manière objective les mécanismes complexes du jeu politique (esprit d'analyse et de compréhension); à faire appréhender quelques réalités politiques, sociales et économiques luxembourgeoises et européennes (éducation civique); à promouvoir la réflexion et l'esprit critique des élèves pour les préparer à assumer leurs responsabilités de citoyen (esprit critique et responsabilité).

Au sortir de la classe de Ile l'élève devrait avoir pris conscience des devoirs de chacun dans un monde en mutation; avoir mené une réflexion sur les notions de citoyenneté nationale et européenne; avoir pu développer une certaine conscience sociale et avoir été initié à la culture politique nationale. L'élève devrait également disposer d'une nouvelle compétence linguistique spécifique. La loi du 24 février 1984 sur le régime des langues prévoit dans son article 2 que les actes législatifs et leurs règlements d'exécution sont rédigés en français. Afin de familiariser l'élève avec le langage technique juridique, la langue véhiculaire en Instruction civique ne peut être que le français.

L'Instruction civique, sur le plan de l'interdisciplinarité touche à l'enseignement du Français par l'acquisition d'une nouvelle compétence linguistique écrite et orale, au cours d'Histoire par l'étude de l'histoire constitutionnelle et politique de l'Europe des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, au cours de la Géographie par la connaissance de l'espace géopolitique luxembourgeois, régional et européen, du devenir démographique et de l'aménagement du territoire, au cours des Sciences économiques par l'acquisition de notions de droit civil et commercial.

Sur le plan de la démarche pédagogique le texte de base du manuel est largement illustré par des documents authentiques. Ces documents devraient être complétés par des articles de presse, des enregistrements sonores et visuels, des informations recherchées sur CD-ROM et sur Internet. Les élèves sont censés faire des exercices pratiques s'appuyant sur l'actualité; les titulaires des cours veilleront à promouvoir le travail autonome de l'élève par des recherches, des analyses et des exercices de synthèse. En l'occurrence les nouvelles technologies peuvent se révéler un outil de travail efficace et une source d'information utile.

## **I. PARTIE I: L'ETAT LUXEMBOURGOIS**

CHAPITRE 1: Brève présentation du Luxembourg

Section 1: L'histoire

Section 2: La situation linguistique

Section 3: Les subdivisions



Section 4: Les symboles nationaux

CHAPITRE 2: Les éléments constitutifs de l'État

Section 1: Le territoire, la population et la souveraineté

Section 2: La nationalité luxembourgeoise

CHAPITRE 3: La Constitution

Section 1: Les pouvoirs publics

Section 2: La forme du gouvernement

Section 3: Les garanties constitutionnelles

CHAPITRE 4: Les organes représentatifs des pouvoirs publics

Section 1: Le Grand-Duc

Section 2: Le Gouvernement

Section 3: La Chambre des Députés

Section 4: Le Conseil d'État

Section 5: Les Cours et Tribunaux

CHAPITRE 5: Les organes consultatifs des pouvoirs publics

Section 1: Les chambres professionnelles

Section 2: Le Conseil économique et social

CHAPITRE 6: La procédure législative

Section 1: L'initiative gouvernementale ou le projet de loi

Section 2: L'initiative parlementaire ou la proposition de loi

CHAPITRE 7: Les partis politiques

CHAPITRE 8: Les syndicats

Section 1: Définition, pluralisme syndical, syndicats de salariés

Section 2: Fonctions et activités

CHAPITRE 9: Les Communes

Section 1: Les missions et les finances de la commune

Section 2: Les élections communales

Section 3: Les organes du pouvoir communal

Section 4: La tutelle administrative

Section 5: La participation des habitants aux affaires de la commune

Section 6: Les Syndicats de communes

CHAPITRE 10: Les principaux aspects économiques et sociaux du Grand-Duché

Section 1: Le développement économique

Section 2: La population active

## **II. PARTIE II: LE LUXEMBOURG ET L'EUROPE**

CHAPITRE 1: Les débuts de l'intégration européenne

Section 1: L'Europe après la Deuxième Guerre mondiale

Section 2: Le Conseil de l'Europe

CHAPITRE 2: La naissance de l'Union européenne

Section 1: La CECA

Section 2: Les traités de Rome et de Bruxelles

Section 3: Les nouveaux traités

Section 4: L'élargissement de l'Union européenne

CHAPITRE 3: Les Institutions

Section 1: Le Parlement européen

Section 2: Le Conseil de ministres

Section 3: Le Conseil européen

Section 4: La Commission



Section 5: La Cour de justice

Section 6: Les institutions économiques, sociales et financières

CHAPITRE 4: Les politiques européennes

Section 1: La politique économique et monétaire

Section 2: La politique agricole

Section 3: L'Europe des langues

---

**Manuel(s) obligatoire(s):**

— Cours d'Instruction civique, Classe de Ile → - → MENFPS 2002 → ISBN 2-495-06008-0

---

Le programme est valable pour les classes suivantes: 2e classique F - Musique, 2e moderne A - Langues vivantes, 2e moderne G - Sciences humaines et sociales, 2CAL (2e classique A, latin), 2e classique D - Sciences Économiques - Mathématiques, 2e classique E - Arts plastiques, 2e classique G - Sciences humaines et sociales, 2e classique B - Mathématiques - Informatique, 2e classique C - Sciences Naturelles - Mathématiques, 2e moderne B - Mathématiques - Informatique, 2e moderne C - Sciences Naturelles - Mathématiques, 2e moderne D - Sciences Économiques - Mathématiques, 2e moderne E - Arts plastiques, 2e moderne F - Musique, 2e classique A - Langues vivantes